

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3403>



Déclaration unitaire en soutien aux CIO au CTPD du 15 mars 2010

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Collèges/CTSD/CDEN -



Publication date: lundi 15 mars 2010

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés



Déclaration unitaire

CFDT - FO- FSU - UNSA

La rentrée 2010 sera marquée par la réorganisation des Cio de Saône et Loire, suite à la décision du Conseil Général de ne plus financer les 5 structures et à l'annonce du Rectorat de supprimer ces mêmes structures.

Nous représentants élus des personnels refusons de cautionner ces mesures car :

– Est inacceptable pour nous : la disparition des services publics de proximité dans 5 villes de Saône et Loire : ce sont les usagers des CIO qui seront les premiers pénalisés. Peut-on imaginer qu'un jeune de Chagny parcoure 67 kms pour se rendre au CIO à Mâcon, qu'un jeune de Gênelard parcoure 60 kms pour se rendre à Autun ? Que dire du jeune de Chauffailles qui devra faire plus de 100 kms pour aller à Autun ou à Mâcon ?

Très souvent les conditions matérielles d'accueil dans les établissements scolaires ne permettent ni la sérénité des entretiens ni l'accès au téléphone ou à internet, pas plus que l'accès à une imprimante ou une photocopieuse.

– Est inacceptable pour nous : la perte d'un lieu-ressources, le CIO, qui permet la mise en œuvre d'un travail de qualité.

Avec le service disparaîtra son rôle fédérateur essentiel sur le district scolaire dans l'élaboration de la politique d'orientation, l'accompagnement des nombreuses réformes du système éducatif, les partenariats privilégiés avec les structures d'accueil, d'insertion et d'emploi, à l'interface du monde scolaire et du monde professionnel.

– Est inacceptable pour nous : la dégradation des conditions de travail et la mobilité forcée de 65 personnes en Saône et Loire : 6 directeurs ,45 COP, et 14 personnels administratifs.

Nous réaffirmons avec force que le CIO est une structure qui offre des garanties de neutralité, d'objectivité des informations données, de confidentialité et qui assure la gratuité des services rendus.

Supprimer les CIO, c'est renoncer à un « patrimoine » professionnel qui s'est construit dans le temps, c'est abolir un service public de proximité et de qualité pour tous les publics.

Nous demandons à ce que soient rétablis dans leur intégrité la totalité des CIO de Saône et Loire.



Fédération Syndicale Unitaire